



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 MARS 2019

Le **jeudi 7 mars 2019 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 01 mars 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN, Vincent SGARLATA

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Robin DAVID à William GUILLARD, Patrick GIRAUD à Vincent SGARLATA

Absent(s) non excusé(s):

Cécile JOURDAINNE, Franck LEBRET, Amandine TAVARES GOMES, Béatrice TASSERY, Juan Carlos VEGAS

formant la majorité des membres en exercice.

Madame GALHAUT est nommée secrétaire de séance.

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DE LA VILLE DE LE TRAIT - CM/19/016

Il est rappelé au Conseil Municipal que le tableau des emplois est l'élément créateur de droit pour la gestion des ressources humaines de la Commune.

En effet, l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale dispose que « *les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé* ».

Par délibération CM/18/135 en date du 18 décembre 2018, le Conseil Municipal a adopté le tableau des emplois de la Ville.

Il était précisé que ce tableau des emplois devrait faire l'objet d'une mise à jour dès lors qu'il ne correspondrait plus à la situation des postes. Cela constitue l'objet de cette délibération.

En effet, les décrets n° 2017-901 et 2017-902 du 9 mai 2017 ont précisé la nouvelle structure de carrière des personnels sociaux (assistants territoriaux socio-éducatifs (ASE) et éducateurs territoriaux de jeunes enfants (EJE)) et ont fixé les modalités de reclassement des agents concernés dans les nouveaux cadres d'emplois de catégorie A, avec un effet à compter du 1er février 2019.

Ces grades étaient jusqu'à cette date adossés à la catégorie B.

Désormais, au sein de la catégorie A :

- les ASE et EJE sont reclassés en ASE et EJE de seconde classe
- les ASE et EJE principaux sont reclassés en ASE et EJE de première classe
- un grade de classe exceptionnelle est créé

Un seul emploi d'assistant territorial socio-éducatif figure au tableau des emplois de la Ville.

Il y a donc lieu de supprimer l'emploi en catégorie B, et de le créer en catégorie A, en tant qu'assistant socio-éducatif de seconde classe.

filière sociale				
catégorie	emploi concerné	modification du tableau des emplois	total des emplois de ce grade à l'effectif de la Ville	Temps de travail
B	assistant territorial socio-éducatif	-1	0	Temps complet
A	assistant socio-éducatif 2ème classe	+1	1	Temps complet
total du cadre d'emploi des Assistants socio-éducatifs : 1				

Par ailleurs, un poste de Technicien territorial figure au tableau des emplois, en charge de l'Informatique.

Ce poste était vacant depuis août 2018.

Au terme de la procédure de recrutement, l'Autorité Territoriale a décidé de recruter un candidat titulaire de la Fonction Publique Territoriale, ayant le grade de Technicien principal de 1^{ère} classe.

Il y a donc lieu de modifier le tableau des emplois en conséquence :

filière Technique				
catégorie	emploi concerné	modification du tableau des emplois	total des emplois de ce grade à l'effectif de la Ville	Temps de travail
B	technicien territorial	-1	1	Temps complet
B	technicien principal 1 ^{ère} classe	+1	2	Temps complet
total du cadre d'emploi des Techniciens territoriaux: 3				

A titre d'information, il est précisé au Conseil le tableau des emplois global mis à jour au regard des modifications susmentionnées :

catégorie	grade	nombre de postes ouverts	quotité horaire
FILIERE ADMINISTRATIVE			
A	Attaché	2	TC
A	Attaché principal	2	TC
total du cadre d'emploi des Attachés territoriaux: 4			
B	Rédacteur	5	TC
B	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	2	TC
B	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux: 8			
C	Adjoint administratif	11	TC
C	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	10	9 à TC, 1 à 28h
C	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	2	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints administratifs : 23, dont 1 à 28h			

TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	35	dont 1 à 28h
-------------------------------------	----	--------------------

FILIERE TECHNIQUE			
A	Ingénieur principal	1	TC
total du cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux: 1			
B	Technicien territorial	1	TC
B	Technicien principal 1ère classe	2	TC
total du cadre d'emploi des Techniciens territoriaux: 3			
C	Adjoint technique	36	35 à TC, 1 à 27h30
C	Adjoint technique principal 2ème classe	4	TC
C	Adjoint technique principal 1ère classe	4	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints techniques : 44, dont 1 à 27h30			
C	Agent de maîtrise	5	TC
C	Agent de maîtrise principal	4	TC
total du cadre d'emploi des Agents de maîtrise : 9			
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		57	dont 1 à 27h30

FILIERE ANIMATION			
B	Animateur	3	TC
B	Animateur principal de 2ème classe	1	TC
B	Animateur principal 1ère classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Animateurs territoriaux : 5			
C	Adjoint d'animation	18	TC
C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	TC
C	Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints d'animation : 20			

TOTAL FILIERE ANIMATION	25	
--------------------------------	----	--

FILIERE SOCIALE			
A	Assistant socio-éducatif 2 ^{ème} classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Assistants territoriaux socio-éducatifs : 1			
C	Agent spécialisé principal 2 ^{ème} classe des écoles	4	TC
C	Agent spécialisé principal 1 ^{ère} classe des écoles	2	TC
total du cadre d'emploi des ATSEM : 6			
TOTAL FILIERE SOCIALE			7

FILIERE CULTURELLE			
A	Bibliothécaire	1	TC
total du cadre d'emploi des Bibliothécaires : 1			
B	Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	1	28h
total du cadre d'emploi des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothécaires : 1 à 28h			
C	Adjoint du patrimoine	2	TC
C	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints du patrimoine : 3			
TOTAL FILIERE CULTURELLE			5
			dont 1 à 28h

FILIERE SECURITE			
C	Gardien brigadier	4	TC
C	Brigadier-chef principal	3	TC
total du cadre d'emploi des Agents de PM : 7			
TOTAL FILIERE SECURITE			7
TOTAL TOUTES FILIERES CONFONDUES			136

Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer et d'adopter le tableau des emplois nécessaires au fonctionnement des services de la Ville tel que présenté ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

DECIDE d'adopter les modifications du tableau des effectifs telles que présentées ci-dessus

DIT que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre budgétaire correspondant.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Envoyé en préfecture le 08/03/2019

Reçu en préfecture le 08/03/2019

Affiché le



ID : 076-217607092-20190307-1002_CM_19_016-DE

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 22 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	27	pour: 22 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le
07 mars 2019

Patrick CALLAIS,
MAIRE

